

Madame, Monsieur,

En associant dans une même structure les agriculteurs, les élus locaux, mais aussi d'autres acteurs du monde rural, l'ADABEL est depuis plus de 30 ans un partenaire reconnu du développement agricole et rural sur Belledonne et un interlocuteur de proximité pour vous toutes et tous. Voilà pourquoi nous vous proposons de nous rejoindre en remplissant et en envoyant le bulletin d'adhésion ci-contre.

Pourquoi il est important d'adhérer à l'ADABEL ?

L'ADABEL est un interlocuteur agricole majeur pour les Communautés de Communes et l'Espace Belledonne qui nous sollicitent beaucoup pour la mise en place de leur politique agricole. Les actions agricoles auxquelles ses instances participent financièrement sont donc le résultat des travaux menés en partenariat avec elles. Les appels à projets de reconquête agricole, la création de supports de communication vers le grand public, l'emploi partagé sont des exemples de projets portés par l'ADABEL et financés en partie par ces collectivités. Nous avons donc, en tant qu'association, un devoir majeur de bien vous représenter pour que les actions choisies répondent bien à vos besoins. Cette représentation peut aussi nous permettre d'agir en faveur ou contre certains projets non agricoles mais dont les retombées impactent le monde agricole (urbanisme, chasse, tourisme, etc.). Plus vous serez nombreux à adhérer, plus vous ferez entendre votre voix et mieux nous vous représenterons. Par ailleurs, vos cotisations sont notre capacité financière à porter les projets qui nécessitent toujours une part d'autofinancement au côté des financements publics. Elles permettent à notre association d'asseoir sa légitimité de représentant local de la profession agricole auprès de nos partenaires

26 €, c'est votre participation à la dynamique agricole de Belledonne.

MERCI POUR VOUS !

En vous remerciant d'avance de la confiance que vous nous accordez, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Les responsables de l'ADABEL



JUSTIFICATIF DE COTISATION 2022 à l'ADABEL

(à conserver pour les exploitations étant au réel)

Cotisation 2022 d'un montant de 26 €, payée le..... par virement ou par chèque
n°..... libellé à l'ordre de l'ADABEL et adressé à ADABEL, Maison des agriculteurs, 40 av
Marcelin Berthelot, CS 92608 38036 GRENOBLE Cedex 2



Bulletin d'adhésion 2022 : collège n°1 Agriculteurs

à renvoyer à

ADABEL, Maison des Agriculteurs, 40 av Marcelin Berthelot, CS 92608, 38036
Grenoble Cedex 2

ou par e-mail à melia.rodriquez@isere.chambagri.fr

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Mail : Téléphone :

Règlement par :

- Chèque
- Virement (IBAN : FR76 1390 6000 6323 1315 8600 083, BIC : AGRIFRPP839)

Merci d'indiquer « Adhésion 2022 » et votre nom dans le Libellé du virement.

Date :

Signature :